

Stop à l'individualisation, revalorisation salariale égale pour tous !

16 décembre 2021

La Commission Exécutive de la CGT-INRAE, réunie le 13 décembre 2021,

- Réaffirme que la première mesure de revalorisation salariale, c'est une augmentation immédiate de 14% du point d'indice et une attribution de 50 points d'indice pour tous**
- Exige l'arrêt de toutes les mesures d'individualisation des rémunérations, qu'il s'agisse du déploiement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) ou des nouvelles variations de l'Indemnité de Fonctions Sujétions et Expertise (IFSE), et à revenir au compromis de 2017 passé à l'INRA
- Soutient les unités et leur direction ayant proposé une répartition égalitaire du CIA, et exige que la DG respecte leur décision, au demeurant parfaitement conforme aux textes réglementaires
- Propose à toutes les organisations syndicales de l'INRAE d'amplifier le mouvement de protestation contre le CIA en invitant les personnels à **se mobiliser devant le siège de l'institut et toutes les présidences de centre le mardi 25 janvier**

**

Evolution du point d'indice nouveau majoré sur les 15 dernières années

Octobre 2006

1 point d'indice = 4.498 €/m

Octobre 2021

1 point d'indice = 4.686 €/m

→ Augmentation de 4.18 %

Octobre 2006

Indice des prix hors tabac = 89.85

Octobre 2021

Indice des prix hors tabac = 106.42

→ Augmentation de 18.44 %

Pour compenser l'inflation depuis les 15 dernières années il faudrait augmenter le point d'indice à 5.327 €/mois soit une augmentation de 13.7%.

En outre, 2,8% d'inflation en 2021 et maintien du gel de la valeur du point d'indice, c'est encore -2,8% de pouvoir d'achat pour nous rien que sur un an !

Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10, 78210 Saint-Cyr l'Ecole ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :
Qualité (M. ou Mme) : NOM :
Prénom : Date de naissance :
Corps : Grade :
E-mail :